

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES**

DELIBERATION N° 2021/01 DU 08 JANVIER 2021

Portant sur une demande de subvention au titre de la DETR 2021 pour des travaux de mise en sécurité de l'accès et des bâtiments de l'école.

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 08
- Représentés : 0
- Votants : 08
- Exprimés : 08
- Pour : 08
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 08 janvier 2021 à 18 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 21/12/2020 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : CHABREDIER Sylvie, FOURNET Alain, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Gilles, MARTINOT Jean-Baptiste, VILLETELLE Suzanne,

A été désigné secrétaire : LAMY Roland

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au passage du référent de la sûreté départementale de l'éducation nationale et du référent sûreté de la gendarmerie, il y a lieu d'effectuer des travaux pour mettre en sécurité l'accès et les bâtiments de l'école.

Ces travaux consistent en la pose d'un portail en bas de l'escalier face à la mairie, le changement du portail de l'entrée principale, la pose de part et d'autre de brise vue, équipement d'un visiophone permettant l'ouverture du portail depuis la salle de classe et la mairie, pose de film sans tain ou opacifiant dans les différents bâtiments de l'école, pose de verre sécurité sur la porte arrière de l'école, renforcement de la porte située sous le préau, installation de serrure à verrou moleté sur les diverses portes d'accès aux locaux.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer une demande de subvention au titre de la DETR 2021.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût HT :	9 366,43 €
DETR (80%) :	7 493,14 €
Autofinancement commune :	1 873,29 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- vote le projet des travaux de mise en sécurité de l'accès et des bâtiments de l'école pour un montant de 9366,43 € HT soit 11 239,71 TTC.
- adopte le plan de financement comme énoncé ci-dessus
- autorise Madame le Maire à effectuer la demande de DETR et à signer les devis correspondants.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.

Pour copie conforme

LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le : 12/01/2021
Et Affichage du : 12/01/2021